

Département de la Corrèze
Commune de GIMEL-LES-CASCADES

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents : 12
votants : 12

L'an deux mil vingt six le neuf février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIMEL-LES-CASCADES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Alain SENTIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 février 2026

Etaient présents : M. TOURNEIX, Mme BERGON, MM. FAURE, BOURGEOIS, Mmes NOILLAC, LESCURE, LATRONCHE, MONTALI, VIDALIE, M. ESTEPHAN, Mme OUTTERS.

Etaient absents et excusés : MM. MONTEIL, BOURDEIX et COUTURAS

Secrétaire de séance : Mme Valérie BERGON

Objet : Arrêt du projet de SCOT de Tulle agglo - Avis

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier transmis par les services TULLE AGGLO, conformément à l'article L143-20 du Code de l'Urbanisme, et concernant l'arrêt du projet du Schéma de Cohérence territoriale valant plan Climat Air Energie Territorial (Scot AEC).

Après examen et discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet présenté.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Monsieur le Maire,


Alain SENTIER

